



3 place François Mitterrand
16340 L'ISLE D'ESPAGNAC
05 45 38 61 83
contact@fcl.asso.fr
www.fcl.asso.fr

N° Siret: 78121327700028
Code APE: 9499Z

L'Isle d'Espagnac le 16 octobre 2020

Objet : Protocole sanitaire COVID-19
Activités PEINTURE SUR PORCELAINE ET POTERIE.

Fiche destinée à:

- Responsable de l'association FCL
- Responsables des activités
- Animateurs des activités
- Adhérents de ces activités
- Municipalité de L'Isle d'Espagnac

Fonctionnement des activités:

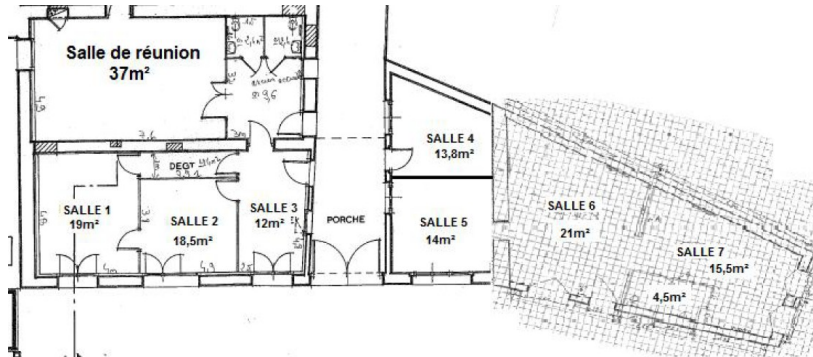
Dans ce contexte sanitaire et en fonction des connaissances que nous avons à ce jour, nous préconisons les règles suivantes:

- **Une désinfection des locaux utilisés dans la journée sera assurée.**
Salles d'activités, couloirs et toilettes.
=> Responsabilité FCL
- **Une aération naturelle sera effectuée dans les salles d'activités**
régulièrement entre chaque séance.
=> Responsabilité Animateur
- **Circulation des personnes**
Entrée et sortie des adhérents par la porte de la salle donnant directement sur l'extérieur.
L'adhérent ne rentre pas dans la salle avant d'y avoir été invité par l'animateur.
=> Responsabilité Animateur et Adhérents
- **Le port du masque**
Le port du masque est imposé pour toute personne entrant dans les locaux.
Pendant l'activité, le port du masque est obligatoire.
=> Responsabilité Animateur et adhérent
- **Vêtements et sacs.**
Chaque adhérent doit venir avec un minimum d'affaires personnelles.
=> Responsabilité Adhérent
- **Gel hydro alcoolique**
Du gel hydro alcoolique doit être utilisé par toute personne entrant dans les locaux.
=> Responsabilité application : Animateur et adhérent
- **Refus d'accueil:** L'animateur d'activité peut, sans justificatif, refuser l'accès de sa salle à toute personne présentant des risques sanitaires.
=> Responsabilité Animateur



- **Nombre de personnes par salle:**

Le nombre de personnes est limité à 10 personnes maximum pour l'ensemble des salles 6 et 7.



=> Responsabilité application Animateur

Le local four est limité à 2 personnes maximum

Critères spécifiques à l'activité Peinture sur porcelaine et Poterie

- Mobilier : Nettoyage des tables, chaise et évier avant et après chaque session d'activité avec le produit désinfectant mis à disposition.
=> Responsabilité application : Animateur et adhérents
- Produits spécifiques à l'activité : Nettoyage des matériels spécifiques avant et après chaque utilisation par des adhérents différents, avec une lingette désinfectante.
=> Responsabilité Adhérent

Suivi des personnes présentes

- A chaque séance d'activité, l'animateur doit établir une liste des personnes présentes.
=> Responsabilité Animateur

Conditions de participation à l'activité

Les activités proposées ne sont en aucun cas obligatoires. Chacun est libre de sa décision d'y participer en raison d'une éventuelle vulnérabilité.

Attention : Tout manquement au respect de ces consignes pourrait conduire à l'interdiction d'utilisation des locaux municipaux.

Chaque adhérent doit accepter et signer un exemplaire de ce protocole.

Le président du FCL
Jean Michel DEROIN



Nom et Signature de l'adhérent